



Politique de participation aux Championnats juniors canadiens

Tennis Canada offre des programmes et des avantages aux athlètes de l'élite qui participent aux Championnats juniors canadiens et qui satisfont à des normes de performance spécifiques.

Pour pouvoir bénéficier des programmes et des avantages énumérés ci-dessous, les athlètes doivent se conformer à la politique de participation aux Championnats juniors canadiens, qui comprend la participation aux Championnats juniors canadiens en salle et d'été :

- Programme de laissez-passer
- Aide à l'obtention de commandites
- Tournées internationales
- Sélections pour les tournois internationaux par équipe
- Camps d'entraînement nationaux
- Programme à plein temps du CNT de Montréal ou programmes des CRE
- Programme de brevets de Sport Canada

Politique de participation aux Championnats juniors canadiens — joueurs de 12, 14, 16 et 18 ans et moins

Les joueurs peuvent entrer dans le système et devenir admissibles aux programmes et aux avantages après avoir participé aux Championnats juniors canadiens en salle et d'été. Une fois dans le système et après avoir reçu les avantages, les joueurs doivent continuer de se conformer à la politique de participation aux Championnats juniors canadiens décrite ci-dessous. De plus, les athlètes qui obtiennent un brevet de Sport Canada doivent rester admissibles pendant tout le cycle annuel des brevets en satisfaisant aux exigences de la politique de participation aux Championnats juniors canadiens.

Politique de participation : Tous les joueurs doivent se rendre disponibles et participer aux Championnats juniors canadiens en salle et d'été dans n'importe quelle catégorie d'âge, sauf s'ils demandent et obtiennent une exemption.

Aperçu des exemptions

Les joueurs peuvent bénéficier d'une exemption à la politique de participation aux Championnats juniors canadiens pour des raisons pouvant comprendre, mais sans s'y limiter à, ce qui suit :

- Blessure ou maladie
- Deuil familial



- Participation à une tournée internationale de Tennis Canada pendant les Championnats juniors canadiens
- Circonstances atténuantes

De plus, les demandes d'anciens champions juniors canadiens qui ont atteint les normes de performance publiée (U12 ou 1^{re} année U14) ou la norme ARGENT (2^e année U14 jusqu'à U18) seront sérieusement prises en considération.

Le personnel de Tennis Canada responsable de l'élite a été autorisé à faire preuve de discernement dans l'application des directives ci-dessus en raison de la nature en constante évolution de notre sport et de la difficulté à prévoir tous les scénarios.

Processus de demande d'exemption

Pour demander une exemption, veuillez remplir et soumettre le formulaire accessible au lien suivant :

[Junior Nationals — Exemption Request | Participation aux Championnats juniors canadiens — demande d'exemption](#)

Blessure/maladie : Veuillez noter qu'un certificat médical doit être téléchargé sur le portail de demande, indiquant clairement que la participation aux Championnats juniors canadiens n'est pas possible et décrivant la blessure, le pronostic et le plan de guérison.

Participer à une tournée de Tennis Canada/deuil familial/circonstances atténuantes : Les joueurs qui s'entraînent au Centre national de tennis (CNT) de Montréal ou dans le cadre des programmes des centres régionaux d'entraînement (CRE) de Vancouver, Toronto et Montréal doivent informer l'un des entraîneurs nationaux de la situation.

Les demandes d'exemption seront examinées et approuvées par l'équipe de la haute performance de Tennis Canada. Compte tenu de la nature en constante évolution de notre sport et de la difficulté à envisager tous les cas de figure, l'équipe de la haute performance de Tennis Canada a reçu le pouvoir d'appliquer les directives ci-dessus à sa discrétion.